

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINT-FRÉDÉRIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, CATHY POULIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

RÈGLEMENT 291-14

RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR ACHAT CAMION INCENDIE

Règlement numéro 291-14 décrétant une dépense de 119 168\$ et un emprunt de 119 168\$ pour le paiement d'une quote-part, pour l'acquisition d'un camion-citerne pour le service de sécurité incendie conjointement avec les municipalités de Tring-Jonction, Saint-Jules et Saint-Séverin.

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre les municipalités de Saint-Jules, Saint-Séverin, Tring-Jonction et Saint-Frédéric relative au service incendie, laquelle fait partie intégrante du présent règlement à l'annexe A;

ATTENDU QU'il est prévu dans cette entente à l'article 7 que le coût d'acquisition des véhicules est réparti entre les municipalités à l'entente au prorata de la richesse foncière uniformisée;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un nouveau camion-citerne est nécessaire pour fournir les services incendies prévus à l'entente;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Grondin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'emprunt # 291-14 pour l'achat d'un camion incendie.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-FRÉDÉRIC, CE 6 février 2014

Cathy Poulin, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Cathy Poulin, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Frédéric certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 13h00 le 6 février 2014 aux endroits suivants : Bureau municipal – Bureau de poste.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 février 2014

Directrice générale